GARDE-MANGER

États financiers
31 mars 2025

GARDE-MANGER

États financiers
31 mars 2025

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	3 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Bilan	8
Notes complémentaires	9 - 13

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant

Aux membres de GARDE-MANGER,

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de GARDE-MANGER (« l'Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice initial de six mois clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'Organisme, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Fondement de la conclusion avec réserve

Étant donné que la direction n'a pas procédé à un dénombrement des stocks qu'elle détenait au 31 mars 2025, nous n'avons pas pu mettre en œuvre des procédures que nous considérons comme nécessaires à l'égard des quantités en stock à cette date. Puisque les stocks de fermeture ont une incidence sur la détermination des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie, nous n'avons pas été en mesure d'établir si des ajustements des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie pourraient être nécessaires pour l'exercice initial de six mois clos le 31 mars 2025 ainsi qu'à l'actif à court terme. Nous exprimons par conséquent une conclusion modifiée sur les états financiers de l'exercice considéré en raison de cette limitation de l'étendue des travaux.

Conclusion avec réserve

Au cours de notre examen, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de la conclusion avec réserve, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de GARDE-MANGER au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice initial de six mois clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Carleton-sur-Mer ()

MNP SENCRL, srl[1]

20 février 2026

[1] Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A119855

GARDE-MANGER
RÉSULTATS
Pour l'exercice initial de six mois terminé le 31 mars 2025
(non audité)

	$
PRODUITS	
Subventions	
CISSS de la Gaspésie	**4 615**
Regroupement des MRC de la Gaspésie	**31 516**
Réseau en développement social Rocher-Percé	**30 000**
Apports reçus sous forme de biens (note 7)	**14 435**
Dons	**30 628**
Revenus de transformation alimentaire	**9 037**
Autres revenus	**300**
	120 531
CHARGES	
Salaires et avantages sociaux	**57 307**
Achats	**18 634**
Assurances	**2 174**
Déplacements et représentation	**523**
Entretien et réparations	**1 232**
Énergie	**2 448**
Formation	**25**
Fournitures de bureau	**1 321**
Fournitures et emballages	**96**
Frais de tenue de livre	**5 546**
Intérêts et frais bancaires	**157**
Loyer	**7 557**
Publicité	**646**
Services professionnels	**451**
Taxes et permis	**300**
Télécommunications	**398**
Dotation aux amortissements - apports reportés afférents aux immobilisations	**(2 955)**
Dotation aux amortissements - immobilisations corporelles	**2 955**
	98 815
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**21 716**

GARDE-MANGER
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Pour l'exercice initial de six mois terminé le 31 mars 2025
(non audité)

	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté	Total
	$	$	$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	-	-	-
Excédent des produits sur les charges	-	21 716	21 716
Investi en immobilisations corporelles	(34 543)	34 543	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(34 543)	56 259	21 716

GARDE-MANGER
FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice initial de six mois terminé le 31 mars 2025
(non audité)

	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	
Excédent des produits sur les charges	**21 716**
Éléments sans effet sur la trésorerie	
Dotation aux amortissements - immobilisations corporelles	**2 955**
Dotation aux amortissements - apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	**(2 955)**
	21 716
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 3)	**22 502**
	44 218
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(1 048)**
Acomptes sur immobilisations corporelles	**(14 211)**
	(15 259)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT	
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	**49 803**
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	**78 762**
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**-**
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	**78 762**

GARDE-MANGER
BILAN
Au 31 mars 2025
(non audité)

	$
ACTIF	
ACTIF À COURT TERME	
Encaisse	**78 762**
Débiteurs (note 4)	**3 628**
Autres actifs - cartes-cadeaux	**51 345**
Acomptes sur immobilisations corporelles	**14 211**
	147 946
ACTIF À LONG TERME	
Immobilisations corporelles (note 5)	**28 750**
	176 696
PASSIF	
PASSIF À COURT TERME	
Créditeurs (note 6)	**12 285**
Apports reportés (note 7)	**65 190**
	77 475
PASSIF À LONG TERME	
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 8)	**77 505**
	154 980
ACTIF NET	
Actif net investi en immobilisations corporelles	**(34 543)**
Actif net non affecté	**56 259**
	21 716
	176 696

Pour le conseil d'administration :

Marilyne Trudeau, administrateur

Charlotte Agostini, administrateur

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour objectif le développement social durable, en réduisant les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale au moyen de la récupération et la distribution alimentaires. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement certain. Les revenus de transformation alimentaire sont comptabilisés lorsque les produits sont livrés aux clients, c'est-à-dire que le titre de propriété est transféré aux clients.

Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Enseigne	8 %
Matériel et équipements	20 %

Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport ou à la valeur symbolique de 1 $ si la valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports relatifs aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre d'apports reportés. Ils sont virés aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles amortissables sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

3. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	$
Débiteurs	**(3 628)**
Autres actifs - cartes-cadeaux	**(51 345)**
Créditeurs	**12 285**
Apports reportés	**65 190**
	22 502

4. DÉBITEURS

	$
Comptes clients	**890**
Taxes de vente à recevoir	**2 738**
	3 628

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	$	$	$
Enseigne	**2 918**	**84**	**2 834**
Matériel et équipements	**28 787**	**2 871**	**25 916**
	31 705	**2 955**	**28 750**

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu des immobilisations sous forme d'apports pour un montant de 30 657 $, soit du matériel et équipements pour un montant de 28 787 $ et une enseigne pour un montant de 1 870 $. Ces apports ont été comptabilisés intitialement dans les états financiers à leur juste valeur. Ces opérations sont sans effet sur la trésorerie.

6. CRÉDITEURS

	$
Comptes fournisseurs et frais courus	**2 326**
Salaires et vacances	**7 177**
Sommes à remettre à l'état	**2 782**
	12 285

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent du financement affecté destinés à couvrir les charges des exercices subséquents.

	$
Solde au début de l'exercice	-
Apports reçus	**13 845**
Apports reçus sous forme de biens - cartes-cadeaux	**65 780**
Apports reçus sous forme de biens constatés au cours de l'exercice	**(14 435)**
Solde à la fin de l'exercice	**65 190**

8. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations, destinés à couvrir les charges d'amortissement des exercices subséquents. L'amortissement est établi aux mêmes conditions que les immobilisations afférentes.

	$
Solde au début de l'exercice	-
Apports reçus	**80 459**
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	**(2 945)**
Solde à la fin de l'exercice	**77 505**

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux subventions et promesses de dons.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.